



PREFET DE VAUCLUSE - PREFET DU GARD – PREFET DES BOUCHES DU RHONE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION D'AVIGNON

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de de Vaucluse révisé, dit « PPA de l'agglomération d'Avignon » sur les communes de :

Althen les Paluds (84)	Jonquerettes (84)	Morières les Avignon (84)	Saint Saturnin les Avignon (84)	Vedène (84)	Aubignan (84)
Bédarrides (84)	Carpentras (84)	Loriol du Comtat (84)	Pernes les Fontaines (84)	Sarrians (84)	Avignon (84)
Entraigues sur la Sorgue (84)	Monteux (84)	Le Pontet (84)	Sorgues (84)		
Chateaurenard (13)	Eyrargues (13)	Barbentane (13)	Rognonas (13)	Les Angles (30)	Villeneuve lez Avignon (30)

Le PPA est un plan d'actions arrêté par le préfet, qui a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R221-1 du code de l'environnement. Il doit fixer des objectifs de réduction, réaliser un inventaire des émissions des sources de polluants, prévoir en conséquence des mesures qui peuvent être contraignantes et pérennes pour les sources fixes et mobiles, et définir des procédures d'information et de recommandation ainsi que des mesures d'urgence à mettre en œuvre lors des pics de pollution.

L'enquête publique sera ouverte en mairies du **lundi 4 novembre au jeudi 5 décembre 2013**.

Le siège de l'enquête publique est la mairie d'Avignon et l'autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats est le préfet de Vaucluse.

Les pièces du dossier, comprenant une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère, un résumé non technique de présentation du projet, un résumé non technique du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et le projet de plan, seront déposées dans les mairies concernées par le plan, à la DDPP de Vaucluse, à la préfecture du Gard et à la préfecture des Bouches du Rhône et seront tenues à la disposition du public.

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition, et ce pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture habituels de chacune des mairies et des préfectures.

Par décision n° E13000178/84 du 12 septembre 2013 du Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes, Monsieur Myriam-Henri GROS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Fabrice POIRIER, est désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairies, afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

Lieux	DATES	HORAIRES
Mairie d'AVIGNON (siège de l'enquête) <i>Hôtel de Ville-Place de l'Horloge-84000 AVIGNON - salle de réunion de Mme le maire</i>	04/11	13h à 17h
Mairie de CARPENTRAS <i>Hôtel de ville-Place Maurice Charretier-84200 CARPENTRAS - salle de réunion n°2</i>	13/11	08h30 à 12h
Mairie de SORGUES <i>Centre administratif-Route d'Entraigues-84700 SORGUES - salle du personnel</i>	13/11	14h30 à 18h
Mairie de VILLENEUVE LES AVIGNON <i>Hôtel de Ville-2, rue de la République-30400 VILLENEUVE-LES-AVIGNON - salle de réunion des services techniques</i>	19/11	8h30 à 12h
Annexe de la mairie de CHATEAURENARD <i>Avenue des Martyrs de la Résistance - Salle de réunion du service urbanisme</i>	19/11	14h00 à 17h30
Mairie de LE PONTET <i>Hôtel de Ville-13, rue de l'Hôtel de Ville-84130 LE PONTET</i>	29/11	08h30 à 12h
Mairie de PERNES LES FONTAINES <i>Hôtel de Ville-Place Aristide Briand- 84210 PERNES LES FONTAINES - bureau de l'état civil</i>	29/11	13h15 à 16h
Mairie de AVIGNON (siège de l'enquête) <i>Hôtel de Ville-Place de l'Horloge-84000 AVIGNON - salle de réunion de Mme le maire</i>	05/12	13h à 17h

Les observations pourront également lui être adressées par correspondance au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

*Mairie d'Avignon- Place de l'Horloge-Monsieur le commissaire enquêteur - 84000 AVIGNON*

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance dans les mairies, à la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse– service prévention des risques et production (*Cité administrative – Bâtiment 1 – Porte A - 84000 AVIGNON*), à la préfecture du Gard et à la préfecture des Bouches du Rhône, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, les préfets pourront soit décider d'approuver le projet de plan par arrêté interdépartemental, soit décider de poursuivre son élaboration.

Le présent avis sera affiché dans les mairies concernées, en DDPP de Vaucluse et en préfecture du Gard et des Bouches du Rhône.

L'arrêté interpréfectoral n° 2013284-0002 (Vaucluse), n° 2013284-0006 (Gard) et n° 2013284-0001 (Bouches du Rhône) du 11 octobre 2013 portant ouverture de l'enquête publique est affiché pendant 1 mois en mairies.

Le site internet de l'Etat en Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)), dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)) et dans les Bouches du Rhône ([www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)) mettent à disposition le présent avis, l'arrêté interdépartemental d'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête puis mettront à disposition le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

La personne responsable du plan est Xavier TASSI, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA – Service Energie Construction Air, Barrages, Chargé de Mission Qualité de l'Air – tél. : 04.91.83.63.42 – courriel : [xavier.tassi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:xavier.tassi@developpement-durable.gouv.fr)